

AVIS PUBLIC

PROMULGATION

RÈGLEMENTS NUMÉRO CA28 0023-20

AVIS est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le lundi 4 juin 2018, le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0023-20 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO CA28 0023 DE L'ARRONDISSEMENT L'ÎLE-BIZARD-SAINTE-GENEVIÈVE À L'EFFET D'ABROGER ET REMPLACER LES GRILLES DES USAGES ET NORMES DES ZONES C1-237 ET C1-246

Ce règlement a reçu l'approbation de la directrice de l'urbanisme du Service de la mise en valeur du territoire, en date du 28 juin 2018 (DA182622015) et est conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Montréal, le tout tel qu'il appert du certificat de conformité délivré par le greffier le 29 juin 2018. Il est entré en vigueur à la date de la délivrance dudit certificat.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, aux heures normales d'ouverture des bureaux.

DONNÉ à Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève, ce onzième jour du mois de juillet deux mille dix-huit

La secrétaire d'arrondissement substitut
Edwige Noza